

La FAFPT, l'Union départementale Ardéchoise et l'Union Départementale de la Drôme s'inscrivent dans un accompagnement des professionnels œuvrant au sein de la Fonction Publique Territoriale.

Les syndicats FAFPT sont des syndicats professionnels spécialisés, représentatifs de la Fonction Publique Territoriale qui défendent les valeurs suivantes :

- ♦ Apolitisme
- ♦ Autonomie
- ♦ Indépendance
- ♦ Accompagnement des agents :
Veille professionnelle, via des réseaux métiers...
- ♦ IFS Institut de formation National FAFPT agréé

**Ils défendent le service public
et les agents qui le font vivre
dans le cadre d'un dialogue constructif !**

En cela, ils accompagnent localement les agents dans leur vie professionnelle.

Grâce à ses formateurs agréés par l'Institut de Formation Syndicale (IFS), la FAFPT propose des sessions de formation. Elles sont ouvertes prioritairement aux adhérents, mais également aux non adhérents.

Elles entrent dans le cadre juridique de la formation syndicale autorisée. A ce titre, elles bénéficient des Congés de Formation Syndicale pour les agents qui y participent.

Cette session de formation a été élaborée par l'IFS, l'Union Départementale Ardèche, l'Union Départementale Drôme de la FAFPT pour répondre aux sollicitations de nos collègues.

Tél. 07 68 95 02 81 – Tél. 07 66 59 08 96

Mail ud.fafpt.ardechoise@gmail.com

FA-FPT Union départementale Ardéchoise

Centre de Gestion - Parc d'Activités du Vinobre - 175 chemin des Traverses
CS 70187 - 07204 Lachapelle-Sous-Aubenas



FORMATION

**L'entretien professionnel,
un temps privilégié
de concertation et de projection !**

Mardi 2 décembre 2025

**à la Communauté de communes
des Gorges de l'Ardèche**

Vallon Pont D'arc (07150)

**« Vous former pour vous permet de monter
en compétence et d'être plus efficace :
c'est un investissement ! »**

**Session de formation syndicale ouverte
aux agents**

**Inscriptions avant le 30 octobre 2025
(Places limitées)**

N° d'agrément - 2025 IFS / FA-FPT

L'Union départementale Ardéchoise, en partenariat avec l'Union Départementale de la Drôme de la FA-FPT, sous l'égide de l'Institut de Formation Syndicale de la FAFPT, vous proposent une journée de formation syndicale gratuite. Cette journée a été construite pour mieux comprendre les enjeux de l'entretien professionnel et pour répondre aux questions que les agents se posent. Nous aborderons également la position de l'encadrant qui fait passer les entretiens.

Mardi 2 décembre de 9h à 17h00

**Journée animée par Christine Blachère & Thierry Frick
formateurs nationaux IFS**

Accueil à partir de 8h30,
café offert par l'UD FA-FPT Ardéchoise.

Cette journée est proposée à tous les agents titulaires et contractuels dans le cadre des 12 jours de formation syndicale autorisés par la loi.

Pour y participer, vous devez envoyer votre demande ci-après à votre collectivité **avant le 30 octobre.**

L'entretien professionnel

Ce moment partagé avec votre hiérarchie, souvent subi, peut devenir un vrai outil de pilotage de votre évolution professionnelle et de votre carrière.

- ◇ Temps de préparation
- ◇ Contenu
- ◇ Déroulement
- ◇ Quels enjeux ?
- ◇ Que faire en cas de désaccord

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner par mail ud.fafpt.ardechoise@gmail.com

Ou par courrier à Christine Blachère FAFPT 115 chemin de l'Aleyssonne
07000 VEYRAS

Avant le 30 octobre 2025

Nom.....

Prénom.....

Adresse personnelle.....

Tél.Mail.....

Collectivité ou Etablissement public

☐ Contractuel ☐ Stagiaire /Titulaire - Catégorie C ☐ B ☐ A ☐
Grade.....

☐ Adhérent FAFPT CD 07 ☐ Adhérent FAFPT autre ☐ Non adhérent

Je souhaite participer à la session de formation de la FAFPT—Union Départementale Ardéchoise / Union Départementale Drôme le 2 décembre prochain.

Dès mon inscription, j'ai noté que je recevrai un document à remettre à mon service ressources humaines **au plus tard le 30 octobre**, soit 1 mois avant la date de la formation pour solliciter un congé de formation syndicale.

Ce document tiendra lieu de convocation si la formation est acceptée par votre collectivité.

Je participerai aux repas suivants :

=> **mardi midi** :

☐ Je prévois de participer au déjeuner partagé organisé sur place :

j'apporte ☐ du salé ou ☐ du sucré ou ☐ des fruits

La FA-FPT prendra en charge le pain et les boissons

☐ Je prévois d'aller déjeuner en extérieur (à ma charge)